



## Appel à porteurs de projets agroécologiques – maraîchage et arboriculture biologique

Saint Martin d'Uriage – 38410 - Isère

Le chef étoilé Christophe Aribert recherche à s'associer avec un porteur de projet agricole en centre village de Saint Martin d'Uriage afin de créer une microferme maraîchère et arboricole diversifiée.

Ce site magnifique, situé à 550 m d'altitude, appartient actuellement à un centre équestre. Christophe Aribert souhaite contribuer à y créer une ferme en maraîchage et arboriculture biologique diversifiés, inspirée de la permaculture afin de produire des aliments sains, locaux et de saison. Cette production répondra à deux besoins principaux : l'approvisionnement de son restaurant gastronomique Maison Aribert et de sa brasserie Café A d'une part et d'autre part celui de la cuisine centrale de Saint Martin d'Uriage, localisée à deux pas de la parcelle, et qui fournit les repas de la cantine scolaire et de la maison de retraite. Les épiceries et magasins bio, ainsi que les marchés des villages alentours et de Grenoble pourront également être des débouchés complémentaires.

En tout, le site pourra compter jusqu'à 9000 m<sup>2</sup> de maraîchage biologique sur planches permanentes (dans la partie plane en haut du site) et 2 hectares de vergers en pente.



Vue d'ensemble du site



Restaurant gastronomique Maison Aribert

**Conditions et fonctions :** Le porteur de projet ne sera pas salarié mais associé-exploitant de la ferme, afin que la gouvernance puisse être partagée avec Christophe Aribert. C'est donc un entrepreneur qui cherche avant tout à s'installer en maraîchage biologique diversifié et faiblement mécanisé qui est recherché. Il devra également participer au montage juridique et financier de la ferme et en assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le porteur de projet doit disposer d'une source de revenus complémentaire en attendant de produire. Le logement sur place n'est pas prévu.

**Prérequis :** avoir une formation en maraîchage biologique et des expériences pratiques diverses. Le BPREA ou un niveau de formation agricole supérieur est obligatoire. Une formation ou des expériences en arboriculture seraient un atout, ainsi que d'avoir entamé le parcours installation de la chambre d'agriculture.

**Connaissances clefs :** planification des cultures maraîchères, agroécologie, irrigation, équipement spécialisé.

Merci d'envoyer vos manifestations d'intérêt (CV et descriptif du projet d'installation) et toute question à l'adresse suivante : [bertrand@fermesdavenir.org](mailto:bertrand@fermesdavenir.org) avant le 22 juillet 2019.